

Numéro du contrat	Numéro du client
-------------------	------------------

Contrat de fonds de revenu viager (FRV) seulement

Section 1 – Renseignements sur le Titulaire du contrat

<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	Prénom	Nom	Initiales

Section 2 – Type de garantie sélectionnée

Helios – Garantie de retrait à vie
 Helios – Garantie de retrait à vie – Version 2
 Helios2 – 75/100 GRV

Section 3 – Consentement

Les termes écrits avec une majuscule utilisés dans le présent document sont définis dans votre contrat Helios.

Le Montant maximal de la GRV prévu à mon contrat Helios est présentement de _____ \$ par _____ (indiquer la fréquence).

Le Montant maximal de la GRV prévu à mon contrat Helios est plus élevé que le montant maximal pouvant être retiré de mon FRV en vertu de la loi sur les régimes de retraite applicable.

Afin de recevoir un montant équivalant au Montant maximal de la GRV, je désire que mon contrat Helios soit résilié, et qu'un nouveau contrat de rente viagère dont une copie est jointe au présent consentement (« Nouveau contrat de rente viagère ») soit émis à mon nom par Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. La valeur au marché de mon contrat Helios sera utilisée pour acheter la rente mentionnée ci-dessus. Ainsi, une rente dont les versements seront tous égaux et qui correspondra à un montant équivalant au Montant maximal de la GRV prévu à mon contrat Helios (tel que calculé en date de ce consentement) me sera versée selon les modalités prévues au Nouveau contrat de rente viagère qui entrera en vigueur à la signature de la proposition afférente à ce contrat.

Conséquemment, je recevrai une rente de _____ \$ par _____ (indiquer la fréquence) à partir du _____ (JJ-MM-AAAA) en vertu du Nouveau contrat de rente viagère. Je ne pourrai pas changer le montant des versements de rente par la suite.

Cette rente sera versée pendant une période garantie de _____ versements. Ainsi, les versements de la rente seront effectués jusqu'à mon décès, à moins que je ne décède avant le dernier versement garanti. Dans ce cas, mon ou mes bénéficiaires recevront un versement forfaitaire correspondant à la valeur escomptée des versements garantis restants.

Je comprends que ce choix mettra fin irrévocablement à mon contrat Helios, et que toutes les prestations prévues à ce contrat ne s'appliqueront plus. L'achat d'un contrat de rente viagère est un choix définitif et irréversible. Entre autres, les rajustements du Montant maximal de la GRV ne s'appliqueront plus, et le montant des versements de rente sera fixe pendant toute la durée du paiement en vertu du Nouveau contrat de rente viagère. De même, les garanties à l'échéance et au décès prévues à mon contrat Helios ne s'appliqueront plus.

En faisant le choix de recevoir une rente au lieu des retraits prévus à mon contrat Helios, je comprends que certains droits prévus en vertu de la loi sur les régimes de retraite applicable, dont celui de pouvoir effectuer des retraits en cas de difficultés financières ou d'espérance de vie réduite, pourraient ne plus s'appliquer.

Je reconnais avoir eu le loisir de faire examiner ce document ainsi que tout autre document pertinent par un conseiller juridique et fiscal indépendant, et avoir fait librement le choix d'obtenir ou non de tels services.

_____	_____
Signé à	Date (JJ-MM-AAAA)
X _____	_____
Signature du Titulaire de contrat	Date (JJ-MM-AAAA)

En signant ci-dessous à titre de Bénéficiaire irrévocable, vous reconnaissez avoir lu et compris ce qui précède, et vous consentez à ce que le contrat Helios prenne fin, et que le Nouveau contrat de rente viagère intervienne entre le Titulaire et Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

X _____	_____
Signature du Bénéficiaire irrévocable (s'il y a lieu)	Date (JJ-MM-AAAA)

Section 4 – Renseignements sur le conjoint et déclaration du conjoint

Avez-vous un conjoint tel qu'il est défini dans la loi sur les régimes de retraite applicable ?

Non Oui (Veuillez faire remplir la déclaration qui suit par votre conjoint.)

Consentement du conjoint

Mon conjoint, en tant que Titulaire d'un contrat Helios, a fait le choix de résilier son contrat Helios et de demander à Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie d'émettre un Nouveau contrat de rente viagère à son nom afin de recevoir une rente dont les versements seront tous égaux, et qui correspondra à un montant équivalant au Montant maximal de la GRV actuel.

Je comprends qu'en faisant le choix de recevoir une rente au lieu des retraits prévus à son contrat Helios, que certains droits prévus en vertu de la loi sur les régimes de retraite applicable, dont celui de pouvoir effectuer des retraits en cas de difficultés financières ou d'espérance de vie réduite, pourraient ne plus s'appliquer.

Je consens à ce choix et renonce à ce que la rente prévue au Nouveau contrat de rente viagère soit réversible en ma faveur. À cet effet, je m'engage, le cas échéant, à signer tout formulaire prescrit qui pourrait être exigé par un organisme de réglementation.

Je reconnais avoir eu le loisir de faire examiner ce document ainsi que tout autre document pertinent par un conseiller juridique et fiscal indépendant, et avoir fait librement le choix d'obtenir ou non de tels services.

Signé à Date (JJ-MM-AAAA)

Nom du conjoint

X _____
Signature du conjoint Date (JJ-MM-AAAA)

Section 5 – Renseignements sur le conseiller

Courtier	Succursale	Conseiller
_____	_____	_____

Nom du courtier (Fournisseur de services)

Nom du conseiller ou du stagiaire (Le terme « stagiaire » ne s'applique qu'au Québec)

En signant ici, le conseiller confirme qu'il a expliqué les conséquences de ce choix au Titulaire du contrat ainsi qu'au Bénéficiaire irrévocable et au conjoint (au sens de la loi sur les régimes de retraite applicable).

Nom du maître de stage (Québec seulement)

X _____
Signature du maître de stage (Québec seulement) Date (JJ-MM-AAAA)

X _____
Signature du conseiller ou du stagiaire Date (JJ-MM-AAAA)